

Trets, le 23/10/2026

MAIRIE DE TRETS

Secrétariat Général

Tel : 04 42 37 55 14

sg@trets.fr

Réf : PC / PA

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2026

Approbation du procès-verbal du 29/09/2026.

Rapporteur :

M. SOLA :

- 1) Approbation du dossier de réalisation modificatif n° 2 de la ZAC René Cassin ;
- 2) Approbation du Cahier des Charges de Cessions de Terrains type et de ses annexes de la Zone d'aménagement concerté « René Cassin » ;
- 3) Attribution d'une subvention façade pour un bâtiment situé sur la parcelle AB 501 ;
- 4) Attribution d'une aide financière pour la végétalisation du domaine public, avenue de Graffine ;
- 5) Approbation de l'avenant 4 à la concession de la ZAC René Cassin ;

M. LIMA

- 6) Approbation de l'avenant prévoyant la prolongation de la Convention Territoriale Globale (CTG) et autorisation à M. le Maire de le signer ;

Mme TOROSSIAN-
GANDOLFI :

- 7) Abrogation de la délibération n°254/97 du 12 septembre 1997 instituant une prime annuelle dite « de treizième mois » ;
- 8) Régime indemnitaire : Modification de la délibération n° 65/2020 du 20 octobre 2020 relative au RIFSEEP : création d'une majoration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au niveau de responsabilité ;
- 9) Régime indemnitaire de la filière police municipale – Modification de la délibération n° 75/2024 du 26 novembre 2024 relative à l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) : création d'une majoration liée au niveau de responsabilité ;

Questions diverses.

COMPTE RENDU de décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
N°50/2026 en date du 04/09 : Contrat avec le Département 13 dans le cadre du dispositif « Provence en scène » pour l'organisation dans la période du 01/10/2026 au 30/09/2027 d'une programmation de 10 spectacles plafonnés à 17000 euros maximum par saison annuelle ;
N°51/2026 en date du 24/09 : Autorisation à la Sté d'Avocats SELARL Abeille et Associés à conseiller et défendre la Ville dans l'affaire ARRIGHI ROUBAUD Margaret pour une prestation qui s'élève à 1073,99 € TTC ;